

BIO 7 FOSSES TOUTES EAUX ENTRETIEN 6 MOIS ECOGENE - Sachets verts - 068767 Sachets verts

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2015/830)

RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : BIO 7 FOSSES TOUTES EAUX ENTRETIEN 6 MOIS ECOGENE - Sachets verts

Code du produit : 068767 Sachets verts

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Décolmatant biologique - Usage domestique.

Système de descripteurs des utilisations (REACH) :

Pas de données disponibles.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : AB7 INDUSTRIES.

Adresse : chemin des Monges.31450.Deyme.FRANCE.

Téléphone : +33 (0)5.62.71.78.88. Fax : +33 (0)5.61.81.54.90.

a.caparros@ab7-industries.fr

<http://www.ab7-industries.fr>

Autres numéros d'appel d'urgence :

1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)5 62 71 78 88.

Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

Autres numéros d'appel d'urgence

S.A.M.U. : 15

POMPIERS : 18

Appel d'Urgence Européen : 112

AB7 : 05.62.71.78.88

RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Ce mélange ne présente pas de danger pour la santé hormis d'éventuelles valeurs limites d'exposition professionnelle (voir les rubriques 3 et 8).

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Conseils de prudence - Généraux :

P102

Tenir hors de portée des enfants.

2.3. Autres dangers

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange poussières-air inflammable/explosif.

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) >= 0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Composition :

Aucun composant dangereux.

Identification	(CE) 1272/2008	Nota	%
----------------	----------------	------	---

BIO 7 FOSSES TOUTES EAUX ENTRETIEN 6 MOIS ECOGENE - Sachets verts - 068767 Sachets verts

INDEX: E927b CAS: 57-13-6 EC: 200-315-5 CARBAMIDE		[1]	100%
--	--	-----	------

Informations sur les composants :

Aucune donnée n'est disponible.

[1] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail.

Autres données :

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation :

Eviter l'inhalation de la poussière. Amener la victime à l'air libre. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

En cas de contact avec la peau :

Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures, ...

En cas d'ingestion :

Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement spécifique et immédiat :

Traiter de façon symptomatique.

Information pour le médecin :

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non inflammable.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser :

- eau pulvérisée ou brouillard d'eau
- mousse
- poudres

Moyens d'extinction inappropriés

Pas d'information disponible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO2)
- oxyde d'azote (NO)
- ammoniac (NH3)

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Porter un équipement de protection individuel.

BIO 7 FOSSES TOUTES EAUX ENTRETIEN 6 MOIS ECOGENE - Sachets verts - 068767 Sachets verts

RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Eviter la formation de poussières.

Pour les non-secouristes

Eloigner les personnes non protégées.

Porter un équipement de sécurité.

Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Récupérer le produit par moyen mécanique (balayage/aspirateur).

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 8 pour l'information sur l'équipement de protection personnelle.

RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail.

Eviter la formation de poussières.

Prévention des incendies :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aucune donnée n'est disponible.

Stockage

Conserver hors de la portée des enfants.

Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

Types de conditionnements recommandés :

- Flacons

Matériaux de conditionnement appropriés :

- Polyéthylène

Matériaux de conditionnement inappropriés :

Pas de données disponibles.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

- USA / AIHA WEEL (American Industrial Hygiene Association, Workplace Environmental Exposure Limit, 2010) :

CAS	TWA :	STEL :	Ceiling :	Définition :	Critères :
57-13-6	10 mg/m3				

Aucune donnée n'est disponible.

BIO 7 FOSSES TOUTES EAUX ENTRETIEN 6 MOIS ECOGENE - Sachets verts - 068767 Sachets verts

Valeurs limites biologiques :

Aucune donnée n'est disponible.

Dose dérivée sans effet (DNEL) ou dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

Aucune donnée n'est disponible.

Concentration prédite sans effet (PNEC) :

Aucune donnée n'est disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Voir mesure de protection sous chapitre 7 et 8.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

- Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Avant toute manipulation de poudres ou émission de poussières, il est nécessaire de porter des lunettes masque conformes à la norme NF EN166.

- Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Type de gants conseillés :

- Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))

- Caoutchouc Butyle (Copolymère isobutylène-isoprène)

Caractéristiques recommandées :

- Gants imperméables conformes à la norme NF EN374

- Protection du corps

Type de vêtement de protection approprié :

Porter des vêtements de protection chimique contre les produits chimiques solides, particules en suspension dans l'air (type 5) conformes à la norme NF EN13982-1 pour éviter tout contact avec la peau.

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

- Protection respiratoire

Eviter l'inhalation des poussières.

Type de masque FFP :

Porter un demi-masque filtrant contre les poussières à usage unique conforme à la norme NF EN149.

- Risques thermiques

Pas de données disponibles.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer les canalisations ou les eaux.

RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Informations générales

Etat Physique : Solide en granulés.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH en solution aqueuse : 9 - 10 (100 g/l ; 20°C)

pH : Non précisé.

Point/intervalle d'ébullition : Non concerné.

Intervalle de point d'éclair : Non concerné.

Inflammabilité (solide, gaz) : non concerné

Dangers d'explosion, limite inférieure d'explosivité (%) : non concerné

Dangers d'explosion, limite supérieure d'explosivité (%) : non concerné

Propriétés comburantes : non concerné

Pression de vapeur (50°C) : Non concerné.

Densité de vapeur : non concerné

BIO 7 FOSSES TOUTES EAUX ENTRETIEN 6 MOIS ECOGENE - Sachets verts - 068767 Sachets verts

Densité :	0,74 - 0,79 g/cm ³ (20°C)
Miscibilité :	non concerné
Hydrosolubilité :	Soluble. 590 g/l (20°C)
Liposolubilité :	non concerné
Coefficient de partage n-octanol/eau :	log Kow - 1,59
Viscosité :	non concerné
Taux d'évaporation :	non concerné
Point/intervalle de fusion :	133 °C.
Point/intervalle d'auto-inflammation :	Non concerné.
Point/intervalle de décomposition :	Non précisé.
Conductivité :	non concerné
% COV :	non concerné

9.2. Autres informations

Pas de données supplémentaires disponibles.

RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Incompatible avec des agents oxydants. Réagit avec des alcalis.

10.4. Conditions à éviter

Eviter :

- la formation de poussières

Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart de/des :

- acides
- bases
- nitrites
- nitrates
- oxydants

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO₂)
- ammoniac (NH₃)
- oxyde d'azote (NO)

RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Aucune donnée n'est disponible.

11.1.1. Substances

Toxicité aiguë :

Aucune donnée n'est disponible.

Corrosion cutanée/irritation cutanée :

Aucune donnée n'est disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Aucune donnée n'est disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Aucune donnée n'est disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales :

Aucune donnée n'est disponible.

BIO 7 FOSSES TOUTES EAUX ENTRETIEN 6 MOIS ECOGENE - Sachets verts - 068767 Sachets verts

Cancérogénicité :

Aucune donnée n'est disponible.

Toxicité pour la reproduction :

Aucune donnée n'est disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique :

Aucune donnée n'est disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée :

Aucune donnée n'est disponible.

Danger par aspiration :

Aucune donnée n'est disponible.

11.1.2. Mélange

Toxicité aiguë :

Par voie orale :
Aucun effet observé.
Espèce : Rat
DL50 = 14300 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée :

Peut avoir des effets irritants.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Peut avoir des effets irritants.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Aucun effet de sensibilisation connu.

Mutagénicité sur les cellules germinales :

Pas de donnée disponible.

Cancérogénicité :

Pas de donnée disponible.

Toxicité pour la reproduction :

Pas de donnée disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique :

Pas de donnée disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée :

Pas de donnée disponible.

Danger par aspiration :

Pas de donnée disponible.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Pas de donnée disponible.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Pas de donnée disponible.

Effets interactifs

Pas de donnée disponible.

Absence de données spécifiques

Pas de donnée disponible.

Informations sur les mélanges et informations sur les substances

Pas de donnée disponible.

Autres informations

La poussière dans les yeux peut causer une irritation mécanique.

RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

12.1.2. Mélanges

CL50 > 6810 mg/l
Durée d'exposition : 96 h
CE50 > 10000 mg/l
Durée d'exposition : 48 h

BIO 7 FOSSES TOUTES EAUX ENTRETIEN 6 MOIS ECOGENE - Sachets verts - 068767 Sachets verts

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

Dispositions locales :

Aucune donnée n'est disponible.

Codes déchets (Décision 2001/573/CE, Directive 2006/12/CEE, Directive 94/31/CEE relative aux déchets dangereux) :

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport .

14.1. Numéro ONU

-

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

-

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

-

14.4. Groupe d'emballage

-

14.5. Dangers pour l'environnement

-

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

-

RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2016/1179 (ATP 9)

- Informations relatives à l'emballage :

Aucune donnée n'est disponible.

- Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

BIO 7 FOSSES TOUTES EAUX ENTRETIEN 6 MOIS ECOGENE - Sachets verts - 068767 Sachets verts

- Ordonnance Suisse sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils :

Aucune donnée n'est disponible.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Abréviations :

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK : Wassergefahrdungsklasse (Water Hazard Class).

PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : Très persistante et très bioaccumulable.

SVHC : Substance of Very High Concern.